



CAILLIAU DEDOUIT *et Associés*

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Cailliau Dedouit et Associés
19, rue Clément Marot
75008 Paris

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE-DE-FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE-DE-FRANCE

11 rue Léon Jouhaux - 75010 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Cailliau Dedouit et Associés, société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes
Siège social : 19 rue Clément Marot
75008 Paris
Capital social : 40 000 €
722 012 051 R.C.S. Paris



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Cailliau Dedouit et Associés
19, rue Clément Marot
75008 Paris

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE-DE-FRANCE

11 rue Léon Jouhaux - 75010 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile de France

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France (CCIR PIDF) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposée dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les provisions pour engagements sociaux à prestations définies.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction, du Trésorier et de la Commission des finances relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il appartient à la Commission des Finances d'émettre un avis sur ces comptes.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

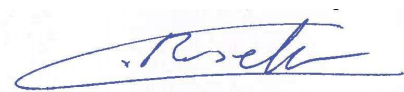
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 avril 2026

KPMG S.A.



Geoffroy Muselier
Associé

Paris, le 16 avril 2026

Cailliau Dedouit et Associés



Rémi Savournin
Associé

COMPTES EXÉCUTÉS 2025

CCI Région Paris Ile-de-France

Présentation des comptes annuels

SOMMAIRE

- 1. Etats financiers 2025**
 - 1.1. Bilan Actif**
 - 1.2. Bilan Passif**
 - 1.3. Compte de Résultat**
- 2. Annexes aux états financiers 2025**
 - 2.1. Présentation de la CCIR Paris IDF**
 - 2.2. Evènements marquants 2025**
 - 2.3. Règles et méthodes comptables**
 - 2.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles**
 - 2.3.2. Titres de participation et autres titres immobilisés**
 - 2.3.3. Stocks**
 - 2.3.4. Créances**
 - 2.3.5. Créances rattachées à des participations**
 - 2.3.6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités**
 - 2.3.7. Subventions d'investissement**
 - 2.3.8. Provisions pour risques et charges**
 - 2.3.9. Engagements sociaux à prestations définies**
 - 2.3.10. Instruments dérivés**
 - 2.3.11. Consolidation**
 - 2.4. Notes sur le bilan**
 - 2.4.1. Immobilisations**
 - 2.4.2. Amortissements**
 - 2.4.3. Immobilisations financières et autres titres immobilisés**
 - 2.4.4. Tableau récapitulatif des filiales et des participations de la CCIR Paris IDF**
 - 2.4.5. Etat des échéances des créances**
 - 2.4.6. Produits à recevoir**
 - 2.4.7. Valeurs mobilières de placement**
 - 2.4.8. Capitaux propres**
 - 2.4.9. Provisions inscrites au bilan**
 - 2.4.10. Provisions pour engagements sociaux à prestations définies**
 - 2.4.11. Provision aide au retour à l'emploi (ARE)**
 - 2.4.12. Etat des dettes**
 - 2.4.13. Sûretés réelles consenties**

- 2.4.14. Dettes en devises étrangères
- 2.4.15. Taux d'intérêt et couverture de taux
- 2.4.16. Charges à payer
- 2.4.17. Charges et produits constatés d'avance
- 2.5. Notes sur le compte de résultat
 - 2.5.1. Ventilation des produits d'exploitation
 - 2.5.2. Ventilation des charges d'exploitation
 - 2.5.3. Parts contributives
 - 2.5.4. Ventilation des autres charges externes
 - 2.5.5. Charges de personnel
 - 2.5.6. Dotations aux amortissements et aux provisions
 - 2.5.7. Honoraires des commissaires aux comptes
 - 2.5.8. Produits et charges des organismes sociaux
 - 2.5.8.1. Caisse Spéciale d'Assurance Vieillesse (CSAV)
 - 2.5.8.2. Fonds Social
 - 2.5.9. Résultat financier
 - 2.5.10. Résultat exceptionnel
- 3. Effectifs
- 4. Engagements hors bilan
 - 4.1. Engagements donnés
 - 4.1.1. Collecte et gestion de la PEEC
 - 4.1.2. Les placements financiers CSAV
 - 4.1.3. Les engagements de retraite
 - 4.2. Engagements reçus
 - 4.2.1. Cautions - Garanties
 - 4.2.2. Lignes de crédit
- 5. Situation fiscale de la CCIR Paris IDF au regard de l'IS
- 6. Evénements postérieurs à la clôture
- 7. Bilan et compte de résultat 2024 avant application des normes ANC
 - 7.1. Bilan Actif
 - 7.2. Bilan Passif
 - 7.3. Compte de Résultat

1. Etats financiers 2025

1.1. Bilan Actif

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement	-	-	-	-
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	5 831 968	5 829 697	2 271	10 347
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	15 269 436	8 247 392	7 022 044	7 264 586
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	27 885	-	27 885	-
TOTAL Immobilisations incorporelles :	21 129 289	14 077 089	7 052 200	7 274 933
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	44 880 343	1 867 307	43 013 036	43 078 798
Constructions	455 382 852	293 460 289	161 922 563	178 322 950
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 264 677	8 204 063	60 614	68 899
Autres immobilisations corporelles	20 218 261	16 593 945	3 624 316	3 619 159
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	88 965 707	-	88 965 707	59 046 891
TOTAL Immobilisations corporelles :	617 711 840	320 125 604	297 586 236	284 136 697
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	231 985 909	888 550	231 097 359	188 291 013
Créances rattachées à des participations	158 023 901	-	158 023 901	158 023 901
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	63 000 382	451 050	62 549 332	62 226 701
Prêts	3 616 893	1 763	3 615 130	4 037 419
Autres immobilisations financières	307 554 882	26 722 683	280 832 199	279 817 090
TOTAL Immobilisations financières :	764 181 967	28 064 046	736 117 921	692 396 124
ACTIF IMMOBILISE	1 403 023 096	362 266 739	1 040 756 357	983 807 754
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production	-	-	-	-
Produits finis	24 811	-	24 811	28 536
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stock et en-cours :	24 811	-	24 811	28 536
Avances, acomptes versés sur commandes	3 530 100	-	3 530 100	3 897 012
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	44 434 927	4 949 593	39 485 334	42 829 608
Autres créances	53 639 343	3 182 011	50 457 332	49 445 514
Charges constatées d'avance	3 655 253	-	3 655 253	3 299 870
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances :	101 729 523	8 131 604	93 597 919	95 574 992
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres	-	-	-	-
Autres titres	47 942 244	8 983	47 933 261	74 684 619
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	-
Disponibilités	68 156 055	-	68 156 055	52 241 631
TOTAL Valeurs mobilières de placement :	116 098 299	8 983	116 089 316	126 926 250
ACTIF CIRCULANT	221 382 733	8 140 587	213 242 146	226 426 790
Frais d'émission des emprunts	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts	-	-	-	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif	-	-	-	421 316
TOTAL GENERAL	1 624 405 829	370 407 326	1 253 998 503	1 210 655 860

1.2. Bilan Passif

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital dont versé : 319 684 058 €	319 684 058	319 684 058
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Ecarts d'équivalence	-	-
Réserves		
Réserve légale	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	2 081 078	2 081 078
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	51 792 536	51 792 536
Report à nouveau	120 935 152	96 650 364
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	89 786 792	24 284 788
Subventions d'investissement	71 151 767	75 283 775
Provisions réglementées	-	-
CAPITAUX PROPRES	655 431 383	569 776 599
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	18 464 935	7 133 123
Provisions pour charges	376 283 131	410 563 925
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	394 748 066	417 697 048
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59 393 687	72 446 844
Emprunts et dettes financières diverses	28 828 166	28 454 754
Instruments financiers à terme	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 173 510	2 661 320
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 219 879	26 957 439
Dettes fiscales et sociales	50 525 909	53 684 710
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 659 921	6 915 742
Autres dettes	17 889 989	19 578 396
Produits constatés d'avance	8 127 993	10 001 237
DETTES	203 819 054	220 700 442
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	-	2 481 771
TOTAL GENERAL	1 253 998 503	1 210 655 860

1.3. Compte de Résultat

Compte de Résultat (Première Partie)	Exercice 31/12/2025 (A)	Exercice 31/12/2024 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
TCCI	114 346 104	114 882 245	(536 141)
Total TCCI	114 346 104	114 882 245	(536 141)
Ventes de marchandises	772 045	817 853	(45 808)
Production vendue de biens et services	84 491 314	76 642 135	7 849 179
Chiffres d'affaires nets	85 263 359	77 459 988	7 803 371
Production stockée	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-
Subventions	73 710 321	78 629 705	(4 919 384)
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	39 633 094	118 924 251	(79 291 157)
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 701	-	2 701
Autres produits	82 027 856	3 424 630	78 603 226
PRODUITS D'EXPLOITATION	394 983 435	393 320 819	1 662 616
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises	54 200	85 360	(31 160)
Variation de stock de marchandises	-	-	-
Achats de mat. premières et autres approvisionnements	-	-	-
Variation de stock de mat. premières et autres appr.	3 725	2 796	929
Autres achats et charges externes	142 959 827	146 395 328	(3 435 501)
Total charges externes :	143 017 752	146 483 484	(3 465 732)
Impôts, taxes et Versements Assimilés	10 143 560	11 147 694	(1 004 134)
Parts contributives	16 608 426	16 105 154	503 272
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	92 615 810	99 978 081	(7 362 271)
Cotisations sociales	49 216 266	51 750 017	(2 533 751)
Total charges de personnel :	141 832 076	151 728 098	(9 896 022)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 513 448	15 090 490	(1 577 042)
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-	-
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	14 691 013	8 246 557	6 444 456
Dotations aux provisions	6 142 183	8 826 739	(2 684 556)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	335 050	-	335 050
Autres charges	27 493 086	24 673 180	2 819 906
CHARGES D'EXPLOITATION	373 776 594	382 301 396	(8 524 802)
RESULTAT D'EXPLOITATION	21 206 841	11 019 423	(10 187 418)

Compte de Résultat (Seconde Partie)	Exercice 31/12/2025 (A)	Exercice 31/12/2024 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
RESULTAT D'EXPLOITATION	21 206 841	11 019 423	(10 187 418)
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-
De participation	7 308 645	9 212 178	(1 903 533)
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	413 695	3 123 249	(2 709 554)
Autres intérêts et produits assimilés	10 232 009	9 332 052	899 957
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 677 840	5 919 951	(242 111)
Différences positives de change	2 822 166	217 443	2 604 723
Produits des cessions d'immobilisations financières	1 658 076	-	1 658 076
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	4 887 287	4 027 142	860 145
PRODUITS FINANCIERS	32 999 718	31 832 015	1 167 703
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 467 460	5 056 829	(2 589 369)
Intérêts et charges assimilées	2 039 313	3 390 347	(1 351 034)
Différences négatives de change	1 193 434	838	1 192 596
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	29 914	-	29 914
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	256 563	2 585 519	(2 328 956)
CHARGES FINANCIERES	5 986 684	11 033 533	(5 046 849)
RESULTAT FINANCIER	27 013 034	20 798 482	6 214 552
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	48 219 875	31 817 905	16 401 970
PRODUITS EXCEPTIONNELS	58 456 645	13 680 555	44 776 090
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 684 183	15 836 031	(2 151 848)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	44 772 462	(2 155 476)	46 927 938
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	3 205 545	5 377 641	(2 172 096)
TOTAL DES PRODUITS	486 439 798	438 833 389	47 606 409
TOTAL DES CHARGES	396 653 006	414 548 601	(17 895 595)
BENEFICE OU PERTE	89 786 792	24 284 788	65 502 004

2. Annexes aux états financiers 2025

2.1. Présentation de la CCIR Paris IDF

Créée par décret n° 2012-595 du 27 avril 2012, avec prise d'effet le 1er janvier 2013, la CCIR Paris Ile-de-France est un établissement public administratif (« EPA »), ayant son siège social 27, avenue de Friedland, 75382 Paris Cedex 08.

En sa qualité de corps intermédiaire de l'Etat, elle assure une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics ou des autorités étrangères.

La CCIR Paris Ile-de-France, à l'instar du réseau national des CCI auquel elle appartient, contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations.

Elle bénéficie d'un fort ancrage de proximité dans les départements par le biais de ses 6 CCID dépourvues de personnalité morale : Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise et 2 CCIT disposant du statut d'établissement public administratif : Essonne et Seine-et-Marne.

En tant qu'établissement public relevant du Code de Commerce, la CCIR Paris Ile-de-France :

- Contribue au développement économique des territoires, des entreprises et de leurs associations ;
- Ne peut exercer que des missions qui relèvent de ce champ de compétences ;
- Ses ressources proviennent des impositions affectées et de ressources propres ;
- Est placée sous la tutelle de l'Etat. En Ile-de-France, la tutelle est exercée par le préfet de région d'Ile-de-France, Préfet de Paris assisté du receveur-général des finances, trésorier-payeur-général de la région Ile-de-France.

2.2. Evènements marquants 2025

➤ Prélèvement en fonds de roulement 2025 « CCI France »

Un prélèvement sur fonds de roulement a été comptabilisé en charges exceptionnelles pour un montant de 1 066 K€. Ceci, par application de la loi de Finances 2025 et faisant suite à la décision de l'assemblée générale de CCI France.

➤ Taxe pour Chambre de Commerce et d'industrie (TCCI)

La TCCI s'élève au 31 décembre 2025 à 114,3 M€ contre 114,9 M€ en 2024, soit une diminution de 536 K€.

➤ **Principales cessions immobilières de l'exercice (en K€)**

Adresse	Type	Acquéreur	Date de Cession	Prix de Cession en K€	VNC en K€ au moment de la cession
Vente Port de Cergy					
133 CHEMIN DU BORD DE L'EAU ET 499 L'ILE DE HAM 9500 CERGY	Notaire Marquette & Rouilleaux	Communauté d'agglomération Cergy Pontoise	01/04/2025	3	332
Vente EESC ESCP Europe Berlin					
HEUBNERWEG 8-10 - 14059 BERLIN GERMANY - ALLEMAGNE	Commissaire aux apports Deloitte & Associé	EESC ESCP Europe	30/06/2025	42 800	4 725
Vente 2 bâtiments R+2 à usage d'enseignement					
9 à 11 RUE DU BALLON 93160 NOISY LE GRAND	Noisy Le Grand Paris Notaires	Commune de Noisy Le Grand	17/12/2025	5 350	1 043

➤ **Migration vers le SIRH national HR4U**

L'exercice 2025 a été marqué par la migration vers le SIRH national HR4U contribuant ainsi à l'harmonisation des processus RH au sein du réseau consulaire des Chambres de Commerce et d'Industrie.

➤ **Changement de méthode comptable – Modernisation des états financiers (règlements ANC 2022-06 et 2023-03)**

Deux nouveaux règlements de l'Autorité des normes comptables ont été homologués afin de moderniser les états financiers et le plan de comptes :

- Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le Plan Comptable Général ;
- Le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant les règlements sectoriels.

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. À ce titre, la société applique ce nouveau dispositif à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025. Il constitue un changement de méthode comptable s'imposant à la société.

En conséquence, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont présentés conformément aux nouvelles dispositions applicables.

Les principales évolutions introduites par ce nouveau cadre portent notamment sur :

- Une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, désormais limitée aux seuls produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, ainsi qu'aux écritures comptables d'origine purement fiscale (notamment les amortissements dérogatoires), les opérations courantes étant enregistrées en résultat d'exploitation ou en résultat financier
- La présentation de l'amortissement des frais d'émission d'emprunts en résultat financier, et non plus en résultat d'exploitation ;

- La suppression de la technique des transferts de charges ;
- Des modifications du plan de comptes ;
- Une modernisation et une réduction des modèles d'états financiers, ainsi qu'une nouvelle présentation des informations fournies en annexe, impliquant certains reclassements de postes pour mise en conformité.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par le règlement, l'application de ces nouvelles règles est prospective à compter du 1er janvier 2025, sans retraitement des comptes comparatifs ni ajustement des valeurs d'ouverture au 1er janvier 2025. Les états financiers comparatifs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis selon l'ancien référentiel, sont présentés à la note annexe (**7. Bilan et compte de résultat 2024 avant application des normes ANC 2022-06 et 2023-03**).

2.3. Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la CCIR Paris Ile-de-France sont établis conformément aux règles du Plan comptable général (Règlements ANC n°2014-03 et ANC n° 2018-02 du 06/07/2018 modifiant le Règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016) et à celles adaptées pour tenir compte des spécificités de l'activité des Chambres de commerce et d'industrie.

Les comptes annuels ont été établis et présentés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des dispositions introduites par le règlement de modernisation des états financiers qui ont été appliquées à compter du 1er janvier 2025 et constituent un changement de méthode comptable ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les principales méthodes comptables utilisées par la CCI Paris Ile-de-France dans ce cadre sont précisées dans cette annexe.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2025.

2.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est retenu sur les durées d'utilisation suivantes :

	Nombre d'années
Immobilisations incorporelles : Logiciels sur mini & gros systèmes Autres immobilisations incorporelles	1 à 8 ans 3 ans
Terrains et aménagements de terrains : Terrains Aménagements de terrains	Non amortissable 10 ans
Installations techniques, matériels ou outillages industriels : Installations techniques Matériels et outillages industriels	10 ans 5 ans
Autres : Véhicules de transport Mobilier de bureau Matériel informatique Divers	5 ans 10 ans 3 ans 3 à 10 ans
Constructions : Installations et agencements Bâtiments (<i>décomposition en structure et composants</i>)	5 à 10 ans

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable.

En application de l'approche par composants, la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les composants retenus pour les constructions et leur durée d'utilisation probables sont présentés ci-dessous. Une distinction a été opérée entre les établissements d'enseignement et les autres afin de traduire comptablement le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs plus rapides dans les établissements d'enseignement.

FAMILLE COMPTABLE DESIGNATION	Acquisition à partir du 1er Janvier 2013		Acquisition avant le 1er Janvier 2013	
	Domaine Général	Domaine Enseignement	CCIP	CCIV
Structure ouvrage assimilé construction Avant 1970 (gros œuvres, terrassement, voiries réseaux divers, marbrerie, carrelage)	80	80	80	80
Structure ouvrage assimilé construction Après 1970 (gros œuvres, terrassement, voiries réseaux divers, marbrerie, carrelage)	50	50	50	50
Aménagements intérieurs techniques Cloisons démontables, doublage, menuiserie intérieure	25	15	30	12
Menuiseries extérieures (verrières, Menuiseries extérieures)	25	25	25	20
Plomberie	25	15	25	15
Electricité (courant fort)	20	20	20	15
Chauffage	20	20	25	20
Climatisation	15	15	15	15
Ascenseurs (ascenseurs, monte-charge, Nacelle de nettoyage)	20	15	25	15
Etanchéité	20	20	15	20
Aménagement intérieur (portes de garage Barrières - courant faible, câblage).	10	7	10	7
Décoration intérieure (occultation, plafonds Suspendus, revêtements de sol, cloisons mobiles, enseignes, peinture)				
Espaces verts	Non Amortissable		Non Amortissable	

S'agissant des dépenses de gros entretien, la CCIR Paris Ile-de-France a fait le choix de les constater sous forme de provisions.

Lorsque le coût d'acquisition d'une immobilisation n'a pas pu être reconstitué au 1er janvier 1993 (date du bilan d'ouverture de l'ex-CCIV et de l'ex-CRCl, il a été considéré que l'immobilisation était complètement amortie à cette date. Chacune des immobilisations concernées a alors été apportée pour un franc symbolique (0,15 €). Par ailleurs, les immeubles à caractères historiques du patrimoine de la CCIR Paris Ile-de-France ont également été inscrits au bilan pour une valeur symbolique.

2.3.2. Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont constitués des investissements durables qui permettent le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable.

Ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition. Ce coût correspond généralement au capital versé lors de la création des sociétés et lors d'augmentation de capital ultérieure. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'une participation devient inférieure à son coût d'entrée. Cette valeur est estimée selon la quote-part des capitaux propres, du cours de bourse du dernier mois ou les perspectives de réalisation.

2.3.3. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Lorsque la valeur actuelle à la clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

2.3.4. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement de la créance (valeur d'inventaire) devient inférieure à sa valeur nette comptable. Elle représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Pour calculer la provision pour dépréciation des créances douteuses, deux types de critères sont retenus :

- Ancienneté de la créance :
 - Date d'échéance dépassée depuis plus de six mois : une provision de 50 % est calculée sur le montant HT de la créance.
 - Date d'échéance dépassée depuis plus d'un an : une provision de 100 % est calculée sur le montant HT de la créance.
- Solvabilité du client :

Toutes les créances émises sur un client qui répond aux caractéristiques suivantes sont dépréciées à 100 % :

- Mise en liquidation judiciaire ;
- État de cessation de paiement ;
- Chèques impayés.

La méthode de comptabilisation des dépréciations est la suivante :

- L'intégralité de la dépréciation comptabilisée l'année précédente est reprise en année N ;
- La nouvelle dépréciation de l'année N est comptabilisée en charges d'exploitation.

2.3.5. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent des prêts octroyés à des entités dans lesquelles la CCIR Paris Île-de-France détient une participation.

Ces créances portent intérêt à des taux prévus dans des conventions, qui peuvent être fixes ou variables.

2.3.6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont notamment constituées par des parts de Sicav ou de fonds commun de placement, des obligations, des certificats de dépôt, des bons à moyen terme et des bons de capitalisation.

Ces placements sont inscrits à l'actif pour leur valeur en capital (valeur "pied de coupon" pour les obligations, valeur nominale pour les autres titres) à la date d'acquisition.

Les intérêts courus à la date d'achat sont portés dans un compte d'intérêts courus ; les intérêts précomptés et les décotes (écarts favorables entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition) sont enregistrés au poste de produits constatés d'avance. Les primes (écarts défavorables entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition) sont enregistrées dans un compte de charges constatées d'avance.

La date de clôture des opérations financières est le dernier jour ouvré de l'année.

Après avoir comparé la valeur d'inventaire et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes et des moins-values latentes. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les VMP et disponibilités en devises sont converties dans les comptes au cours de clôture.

2.3.7. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement perçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées dans ce poste.

Lorsque la subvention est accordée sans condition, elle est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, au moment où le droit est acquis, c'est-à-dire :

- À la date de notification, ou à défaut la date de réception par la CCIR Paris Île-de-France de l'acte attributif en cas de décision attributive ;
- À la date de signature de l'acte attributif en cas de convention attributive.

Il est en effet considéré que l'acte attributif engage définitivement et à lui seul l'organisme financeur.

Dans le cas où l'attribution de la subvention est conditionnée à la réalisation effective des dépenses, l'octroi du droit correspond à l'exécution des dépenses effectivement financées (exécution du service fait).

Les subventions d'investissement sont reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs qu'elles financent.

2.3.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers, d'ordre juridique ou implicite, et qu'il est probable que le dénouement de cette obligation nécessitera une sortie de ressources en faveur de ce tiers, sans contrepartie équivalente.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie nécessaire à l'extinction de l'obligation de la CCIR Paris Ile-de-France envers le tiers.

La provision pour gros entretien ou grandes réparations correspond aux charges :

- Figurant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (établi par la Direction du Patrimoine Immobilier, et soumis à l'approbation annuelle des élus lors de l'examen du budget) ;
- Et répondant à la définition suivante : « il s'agit des dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement ».

S'agissant d'un plan à trois ans, toutes les charges ainsi déterminées sont provisionnées :

- À 100 % lorsqu'elles se rattachent à l'année N+1 ;
- À 66,66 % lorsqu'elles se rattachent à l'année N+2 ;
- À 33,33 % lorsqu'elles se rattachent à l'année N+3.

2.3.9. Engagements sociaux à prestations définies

La CCIR Paris Ile-de-France évalue et comptabilise ses engagements de retraites et avantages similaires.

➤ Les retraites

Jusqu'au 31 décembre 2005, les salariés de la CCIR de Paris disposaient d'un régime de retraite autonome géré dans le cadre de l'établissement "régime spécial d'assurance vieillesse" (RSAV). Ce régime a pris fin du fait d'une disposition législative votée en 2005. Le basculement au régime général de la sécurité sociale, consécutif à cette loi, laisse à la charge de la CCIR Paris Ile-de-France les droits à prestations acquis par les salariés jusqu'au 31 décembre 2005 et les droits à prestations sous le régime général. Ce régime est un régime fermé.

➤ Les indemnités de départ à la retraite (allocations de fin de carrière)

La CCIR Paris Ile-de-France verse des indemnités à ses salariés lors de leur départ à la retraite. Ces indemnités sont fonction de l'ancienneté et du niveau de salaire atteint à l'âge de la retraite et sont déterminées par le statut du personnel des compagnies consulaires. Depuis le 1er janvier 2016, le barème d'allocations de fin de carrière est identique quelle que soit la CCI d'origine (CCIP ou CCIV). Avant cette date, c'est le barème de droit historique qui est appliqué s'il est plus favorable.

A compter du 01/01/2016	
CCI Paris Ile-de-France	Droits Les salariés bénéficient d'une allocation de fin de carrière correspondant à 1/5ème de mois de salaire par année d'ancienneté dans la limite de 4 mois. Le salaire utilisé est le salaire brut indiciaire.
Droits historiques	
CCIP	Les salariés bénéficient d'une allocation de fin de carrière correspondant à 1/5ème de mois de salaire par année d'ancienneté. Si l'indemnité ainsi calculée est supérieure à 3 050 €, cette indemnité est majorée de 10 %. L'allocation est arrondie à la centaine d'euro supérieure.
CCIV	Jusqu'à 5 ans d'ancienneté : 1 mois de rémunération indiciaire brute De 5 ans à 10 ans : 2 mois de rémunération indiciaire brute De 10 ans à 15 ans : 3 mois de rémunération indiciaire brute Au-delà de 15 ans : 4 mois de rémunération indiciaire brute

➤ L'allocation d'ancienneté

Depuis le 1er janvier 2018, le barème d'allocations d'ancienneté est identique (alignement des barèmes) quelle que soit la CCI d'origine (CCIP ou CCIV).

Avant cette date, c'était le barème de droit historique qui était appliqué s'il était plus favorable.

A compter du 01/01/2018	
CCIR Paris Ile- de-France Les salariés bénéficient d'une allocation d'ancienneté. Cette gratification est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté, égale à	Droits Pour 20 ans : 140 points CCI Pour 25 ans : 170 points CCI Pour 30 ans : 200 points CCI Pour 35 ans : 230 points CCI Pour 40 ans : 260 points CCI
Droits historiques	
CCIP : l'allocation est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté, à l'exception des enseignants en gestion et des personnes ayant un taux d'activité inférieur à 50 %, égale à	Pour 20 ans : 140 points CCI Pour 25 ans : 170 points CCI Pour 30 ans : 200 points CCI Pour 35 ans : 230 points CCI Pour 40 ans : 260 points CCI Pour compenser le passage d'une valeur de point CCI Paris à la valeur de point nationale, un complément de gratification correspondant à 12,505 % de l'allocation ci-dessus est versé
CCIV : l'allocation est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté égale à	Pour 15 ans d'ancienneté : 130 points CCI Pour 20 ans d'ancienneté : 260 points CCI Pour 25 ans d'ancienneté : 340 points CCI Pour 30 ans d'ancienneté : 400 points CCI Pour 35 ans d'ancienneté : 340 points CCI Pour 40 ans d'ancienneté : 300 points CCI

➤ **Les méthodes comptables appliquées**

Pour tous les engagements sociaux à prestations définies, cités ci-dessus, la CCIR Paris Ile-de-France comptabilise des provisions à son bilan destinées à rattacher leur coût aux périodes au cours desquelles les salariés ont acquis des droits aux régimes en cause. L'évaluation de ces provisions au 31 décembre 2025 a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par la recommandation du 1er avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

Depuis le 1er janvier 2007, pour les régimes de retraite et d'indemnités de départ à la retraite, la CCIR Paris Ile-de-France a choisi d'appliquer la méthode du corridor, selon laquelle les écarts actuariels sont accumulés en hors-bilan puis reconnus ultérieurement. Selon cette méthode, la CCIR Paris Ile-de-France doit comptabiliser en charge de l'exercice une fraction des écarts actuariels, si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de la période précédente excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur des actifs de couverture. L'amortissement est déterminé linéairement sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés. Le régime des allocations d'ancienneté n'étant pas un régime post-emploi, l'intégralité des écarts actuariels constatée au cours de l'exercice est enregistrée immédiatement en résultat.

2.3.10. Instruments dérivés

La CCIR Paris Ile-de-France utilise des instruments dérivés de taux d'intérêts (swaps, tunnels...) et des instruments dérivés sur le change (achats à terme de devises) pour couvrir ses risques financiers. Ces instruments étant adossés de manière précise à des positions existantes ou très probables, ils sont comptabilisés en tant que couverture. Les flux financiers qu'ils engendrent sont enregistrés en résultat de manière à neutraliser la fraction en risque des charges et des produits issus des positions couvertes.

2.3.11. Consolidation

La CCIR Paris Ile-de-France est mère d'un groupe de sociétés. Elle établit à ce titre des comptes consolidés.

2.4. Notes sur le bilan

2.4.1. Immobilisations

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement	4 347	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 663 252	-	4 984
TOTAL des Immobilisations Incorporelles :	24 667 599	-	4 984
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	44 929 231	-	-
Constructions sur sol propre	425 697 565	-	2 562 066
Constructions sur sol d'autrui	6 625 821	-	-
Installations générales, agencements et aménagements construction	33 863 305	-	28 656
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 404 755	-	5 210
Installations générales, agencements et divers	6 249 147	-	-
Matériel de transport	55 242	-	-
Matériel de bureau et mobilier informatique	14 407 085	-	543 780
Emballages récupérables et divers	717 857	-	-
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	59 046 891	-	38 577 118
TOTAL des Immobilisations Corporelles :	599 996 899	-	41 716 830
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations	347 210 212	-	42 800 000
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	-	-	-
Autres titres immobilisés	62 771 045	-	258 852
Prêts et autres immobilisations financières	313 597 977	-	17 382 049
TOTAL des Immobilisations Financières :	723 579 234	-	60 440 901
TOTAL GENERAL	1 348 243 732	-	102 162 715

	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
Frais d'établissement et de développement	-	4 347	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	-	3 538 947	21 129 289	-
TOTAL des Immobilisations Incorporelles :	-	3 543 294	21 129 289	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	48 888	44 880 343	-
Constructions sur sol propre	-	11 767 121	416 492 510	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	6 625 821	-
Constructions et installations générales	-	1 627 440	32 264 521	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	145 288	8 264 677	-
Installations générales, agencements et divers	-	44 593	6 204 554	-
Matériel de transport	-	24 721	30 521	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	1 536 192	13 414 673	-
Emballages récupérables et divers	-	149 344	568 513	-
Immobilisations corporelles en cours	2 537 454	6 120 848	88 965 707	-
TOTAL des Immobilisations Corporelles :	2 537 454	21 464 435	617 711 840	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	402	390 009 810	-
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	29 515	63 000 382	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	19 808 251	311 171 775	-
TOTAL des Immobilisations Financières :	-	19 838 168	764 181 967	-
TOTAL GENERAL	2 537 454	44 845 897	1 403 023 096	-

2.4.2. Amortissements

RUBRIQUES	Durée utilisation Taux	Mode amortissement	Amortissement début d'exercice	Ventilation des dotations			
				Complément réévaluation	Amortissement linéaire	Amortissement selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Frais d'établissement et de développement			4 347	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 à 8ans	Linéaire	17 388 319	-	227 717	-	-
TOTAL des Immobilisations Incorporelles :			17 388 319	-	227 717	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains		Non Amortissable	1 850 433	-	29 916	-	-
Constructions sur sol propre	7 à 80 ans	Linéaire	248 836 890	-	12 822 651	-	-
Constructions sur sol d'autrui	7 à 80 ans	Linéaire	5 380 895	-	79 375	-	-
Installations générales, agencements construction	10 ans	Linéaire	33 645 956	-	26 672	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 ans à 10 ans	Linéaire	8 335 856	-	12 983	-	-
Installations générales, agencements et divers	10 ans	Linéaire	3 401 304	-	122 043	-	-
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	55 242	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier informatique	3 ans à 10 ans	Linéaire	13 642 154	-	189 070	-	-
Emballages récupérables et divers	5 ans	Linéaire	711 472	-	3 021	-	-
TOTAL des Immobilisations Corporelles :			315 860 202	-	13 285 731	-	-
Frais d'acquisition des titres de participation			-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL			333 252 868	-	13 513 448	-	-

RUBRIQUES	Ventilation des diminutions			
	Transférés actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	Amortissement fin exercice
Frais d'établissement et de développement	-	-	4 347	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	346 101	3 192 846	14 077 089
TOTAL des Immobilisations Incorporelles :	-	346 101	3 192 846	14 077 089
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	13 042	-	1 867 307
Constructions sur sol propre	-	5 707 167	-	255 952 374
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	5 460 270
Installations générales, agencements construction	-	234 668	1 390 315	32 047 645
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	144 776	8 204 063
Installations générales, agencements et divers	-	-	13 877	3 509 470
Matériel de transport	-	-	24 721	30 521
Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	1 342 414	12 488 810
Emballages récupérables et divers	-	-	149 349	565 144
TOTAL des Immobilisations Corporelles :	-	5 954 877	3 065 452	320 125 604
Frais d'acquisition des titres de participation	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	-	6 300 978	6 262 645	334 202 693

2.4.3. Immobilisations financières et autres titres immobilisés

Les immobilisations financières sont constituées par les éléments suivants :

En K€	31.12.2025	31.12.2024
Titres de participation	231 986	189 186
Créances rattachées à des participations	158 024	158 024
Autres titres immobilisés	63 000	62 771
Prêts	3 617	4 039
Autres Immobilisations Financières	307 555	309 559
Total Valeur Brute :	764 182	723 579
Dépréciation	- 28 064	- 31 183
Total Valeur Nette :	736 118	692 396

Les titres de participation de la CCIR Paris Ile-de-France concernent principalement des participations généralement majoritaires dans des sociétés dont l'objet social s'inscrit dans le prolongement direct de ses activités (cf. tableau détaillé dans la section 2.4.4).

Les créances rattachées à des participations s'élèvent au 31.12.2025 à 158 024 K€ et sont relatives à des avances en compte courant vis-à-vis de la société SIPAC.

La dépréciation des autres immobilisations financières porte pour 28 064 K€ sur les actions, les prêts et les autres immobilisations financières SICAV et OPCI détenues par la CSAV.

La valeur brute des "autres immobilisations financières" s'analyse comme suit :

En K€	31.12.2025	31.12.2024
Créances long terme CCIT /EESC	9 511	12 351
Fonds destinés aux remboursements d'emprunts	-	7 735
Placements financiers à moyen/long terme	90 000	90 000
Placements financiers couverture de l'engagement de retraite	198 432	193 898
Intérêts courus non échus et autres	9 612	5 575
Total	307 555	309 559

Parmi les montants détaillés ci-dessus, il est opportun de préciser que :

- Les créances à long terme concernent les engagements de retraite (les indemnités de retraite IDR et les allocations d'ancienneté) et de chômage du personnel mis à la disposition auprès des EESC et des CCIT.
- Les « fonds placés en couverture de l'engagement de retraite » sont représentatifs d'un portefeuille d'actifs financiers constitué en contre-garantie des engagements de retraite portés par la CSAV. Ces placements contribuent au financement des pensions grâce aux intérêts qu'ils génèrent.

2.4.4. Tableau récapitulatif des filiales et des participations de la CCIR Paris IDF

Exprimé en euro (K€)	Forme juridique	Valeur brute des titres au bilan	Quote-part de capital détenue en %	Capitaux Propres (CAP)	Montant QP des CAP	Dépréciation des titres	Chiffres d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes
Filiales :									
EESC ESCP EUROPE **	EESC	52 414	100,00%	102 275	102 273	-	177 276	12 946	-
ESSEC CERGY ***	SC	4 425	81,26%	5 405	4 392	32	-	(440)	-
GIE GROUPE CCIR PARIS IDF **	GIE	496	87,13%	486	424	63	59 405	-	-
HOLDING GROUPE CCIR Paris Ile de France **	SAS	169 068	91,85%	81 534	74 890	-	-	(22 984)	-
EM SERVICES *	SAS	4	10,00%	635	63	-	879	277	28
GIE CCI FINANCE **	GIE	504	65,02%	1 041	677	-	2 970	308	183
ESSEC VENTURES 2 ****	SAS	500	41,68%	1 137	474	115	-	(100)	-
HEC PARIS **	EESC	60 229	82,56%	63 849	52 714	-	195 309	(1 166)	-

Les informations figurant dans ce tableau ont été compilées sur la base des données les plus récentes disponibles à la date d'arrêté des comptes consolidés

* Donnée(s) relative(s) aux filiale(s) compilée(s) sur la base des comptes établis au 31 décembre 2024.

** Donnée(s) relative(s) aux filiale(s) compilée(s) sur la base des comptes établis au 31 décembre 2025.

*** Donnée(s) relative(s) aux filiale(s) compilée(s) sur la base des comptes établis au 31 août 2024.

**** Donnée(s) relative(s) aux filiale(s) compilée(s) sur la base des comptes établis au 31 août 2025.

Au 31 décembre 2025, les titres de la Holding Groupe CCIR Paris Ile-de-France n'ont pas été dépréciés, grâce à la situation nette de la SIPAC que la Holding Groupe CCIR Paris Ile-de-France détient. Les capitaux propres de la SIPAC s'élevaient à 460 M€ et elle présente un résultat positif de 5 M€.

2.4.5. Etat des échéances des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	158 023 901	-	158 023 901
Prêts	3 616 893	4 024	3 612 869
Autres immobilisations financières	307 554 882	-	307 554 882
TOTAL de l'Actif Immobilisé :	469 195 676	4 024	469 191 652
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	9 505 336	9 505 336	-
Autres créances clients	34 929 591	34 929 591	-
Créances représent. de titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	188 932	188 932	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 476 587	3 476 587	-
Etat - Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la Valeur Ajoutée	199 102	199 102	-
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Etat - Divers	12 084 351	12 084 351	-
Groupe et associés	612 731	612 731	-
Débiteurs divers	37 077 640	37 077 640	-
TOTAL de l'Actif Circulant :	98 074 270	98 074 270	-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 655 253	3 655 253	-
TOTAL GENERAL	570 925 199	101 733 547	469 191 652

Les créances de l'actif immobilisé s'élèvent à 570 925 K€ au 31 décembre 2025 et sont principalement composées :

- Des créances rattachées à des participations à hauteur de 158 024 K€ envers SIPAC ;
- Des prêts pour 3 617 K€ essentiellement liés à la participation des employeurs à l'effort construction effectuée sous forme de prêts sur 20 ans : Astria et Procilia rembourseront ces prêts annuellement jusqu'en 2033 ;
- D'autres immobilisations financières pour 307 555 K€ qui sont principalement constituées par :
 - Les placements financiers de la CSAV (198 432 K€) ;
 - Les placements financiers à moyen/long terme (90 000 K€) dont les encours liés aux contrats de capitalisation souscrits (65 000 K€) ;
 - Les créances à long terme vis-à-vis des entités du Groupe au sein desquelles le personnel est mis à la disposition (9 511 K€) dont l'allocation retour à l'emploi, les indemnités de départs à la retraite, l'allocation ancienneté ;
 - Les intérêts courus non échus (9 099 K€) ;
 - Les dépôts et cautionnements versés (513 K€).

Les créances de l'actif circulant s'élèvent au 31 décembre 2025 à 98 074 K€ et sont principalement constituées :

- Des créances clients pour 44 435 K€ composées par :
 - Les créances douteuses et litigieuses pour 9 505 K€ ;
 - Les autres créances clients pour 34 930 K€, dont 22 749 K€ de factures à établir.

- Des créances diverses essentiellement composées par :
 - Les créances sur subventions pour 12 084 K€, dont 2 057 K€ liées aux financements OPCO ;
 - Les produits à recevoir relatifs aux indemnités IJSS (1 649 K€) et aux indemnités IJ Prévoyance (1 828 K€) ;
 - Les créances relatives à des comptes courants groupes et associés pour 613 K€ ;
 - Les autres créances constituées entre autres de la mise à disposition de personnel de la CCIR auprès des CCIT et EESC, et des provisions RH à la clôture pour 30 357 K€.

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 3 655 K€ au 31 décembre 2025. Elles sont principalement constituées de la contribution financière du GIE GROUPE CCIR PARIS IDF pour le mois de janvier 2026 (2 178 K€), des primes d'assurances versées au titre du 1^{er} Semestre 2026, des loyers et charges locatives concernant le 1^{er} Trimestre 2026 et d'autres charges d'exploitation liées à l'activité de la CCIR Paris Ile-de-France.

2.4.6. Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	9 098 952
Créances	
Créances Clients et Comptes rattachés	22 748 608
Personnel	-
Organismes sociaux	3 476 587
Etat	-
Divers, produits à recevoir	147 245
Autres créances	-
Valeurs Mobilières de placement	5 948 264
Disponibilités	-
TOTAL	41 419 656

Les produits à recevoir sur les autres immobilisations financières concernent les intérêts courus non échus (ICNE) sur les produits bancaires courants à percevoir pour 9 099 K€.

Au 31 décembre 2025, les produits à recevoir liés aux créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 22 749 K€, ils sont principalement constitués des factures à établir en lien avec :

- Des rémunérations de compte courant et des frais de siège (SIPAC) ;
- Des prestations de formation continue ;
- Des coûts de contrat d'apprentissage (CFA) ;
- Des commissions perçues au titre des carnets ATA.

Les sommes à encaisser par les organismes sociaux s'élèvent à 3 477 K€, elles correspondent aux Indemnités Journalières (IJSS & IJ Prévoyance) à percevoir.

Quant au poste « Divers, produits à recevoir », ils concernent le solde de la TCCI 2025 à recevoir pour 40 K€, aux intérêts bancaires créditeurs calculés qui s'élèvent à 107 K€ au titre de l'année 2025.

Concernant les produits à recevoir sur les « valeurs mobilières de placement », il s'agit des intérêts courus non échus (ICNE) à percevoir sur les dépôts à terme (DAT) et les comptes rémunérés (REMU) pour 2025.

2.4.7. Valeurs mobilières de placement

La valeur bilancielle des valeurs de placements (SICAV, FCP, obligations, OPCI, actions, BMTN, EMTN) en portefeuille au 31 décembre 2025 s'élève à une valeur nette de 47 933 K€ principalement composées par des dépôts à termes (DAT).

En K€	31.12.2025	31.12.2024
Valeurs Mobilières de Placement (VMP)	47 942	74 785
Total Valeur Brute :	47 942	74 785
Dépréciation	- 9	- 100
Total Valeur Nette :	47 933	74 685

2.4.8. Capitaux propres

➤ Tableau de variation des capitaux propres

en K€	Solde au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Apports	319 684	-	-	319 684
Réserves	53 874	-	-	53 874
Report à nouveau	96 650	24 285	-	120 935
Résultat de l'exercice	24 285	89 787	24 285	89 787
Subventions d'investissement	75 284	38	4 170	71 152
TOTAL CAPITAUX PROPRES	569 777	114 110	28 455	655 432

Les apports correspondant aux écarts d'ouverture de premier bilan de l'ex-CCIP, ex-CCIV et ex CRCI déterminés par la différence entre l'actif et le passif établis à la date du 1er janvier 1993, s'élèvent à 319 684 K€.

Le résultat de l'exercice 2025 est bénéficiaire de 89 787 K€.

➤ Tableaux de variation des subventions d'investissement

Subventions d'investissement "brutes" en K€	Solde au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Subventions d'équipement	123 870	132	1 504	122 498
Taxe d'apprentissage	10 760	-	28	10 732
Total Subventions d'investissement	134 630	132	1 532	133 230

La quote-part des subventions virée au résultat de l'exercice 2025 s'élève à 4 243 K€.

Subventions d'investissement "nettes" en K€	Solde au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Subventions d'équipement	70 562	11	3 632	66 941
Taxe d'apprentissage	4 722	27	538	4 211
Total Subventions d'investissement	75 284	38	4 170	71 152

2.4.9. Provisions inscrites au bilan

RUBRIQUES	Montant 31/12/2024	Dotations 2025	Reprises 2025	Montant 31/12/2025
Provisions pour litiges	2 778 316	25 000	945 318	1 857 998
Provisions pour pensions et obligat. simil.	387 520 282	5 513 284	18 369 966	374 663 600
Autres provisions pour risques et charges	27 398 450	1 225 900	10 397 882	18 226 468
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	417 697 048	6 764 184	29 713 166	394 748 066
Prov. sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Prov. sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Prov. sur immobilisations titres de participation	895 298	-	6 748	888 550
Prov. sur autres immobilisations financières	30 287 812	2 467 460	5 579 776	27 175 496
Provisions sur comptes clients	4 911 273	8 424 946	8 386 626	4 949 593
Autres provisions pour dépréciation	3 842 259	2 706 430	3 357 695	3 190 994
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	39 936 642	13 598 836	17 330 845	36 204 633
TOTAL GENERAL	457 633 690	20 363 020	47 044 011	430 952 699

Les reprises de provision pour risques et charges s'élèvent à 29 713 K€ au 31 décembre 2025. Elles ont été utilisées à hauteur de 26 800 K€ et non utilisées pour 2 913 K€.

2.4.10. Provisions pour engagements sociaux à prestations définies

En K€	31.12.2024	Dotations	Reprises	31.12.2025
Retraite	361 752	4 711	15 899	350 564
Indemnités de départ à la retraite	23 411	687	2 212	21 886
Allocation ancienneté	2 357	114	258	2 213
Total	387 520	5 512	18 369	374 663

La provision pour engagements sociaux (hors CMAc) a évolué au cours de l'exercice (en K€) :

Montant à l'ouverture de l'exercice	387 520
Charges de l'exercice	5 437
Prestations payées par la CCI PARIS IDF	- 18 294
	<u>374 663</u>

Rapprochement de la situation financière du régime à la clôture (en K€) :

Valeur actuelle de l'obligation	305 193
CAP	- 368
Modifications de régimes restant à amortir	679
Gains actuariels nets non amortis	69 159
Provision comptabilisée au bilan	<u>374 663</u>

La charge de l'exercice s'analyse comme suit (en K€) :

Charge de l'exercice

Coûts des services de l'exercice	- 1 034
Coûts de l'actualisation	- 10 863
Amortissements des modifications de régimes	344
Amortissements des (pertes) et gains actuariels	5 413
Réduction/Cessation	848
CAP 2024	- 513
CAP 2025	368
Total	<u>- 5 437</u>

La provision pour engagements sociaux (hors CMAc) à la clôture de l'exercice par type de régime :

Catégorie de régime (en K€)	Valeur actuelle de l'obligation	Ecarts actuariels nets non comptabilisés - Pertes et (gains) actuariels restant à amortir	Charges à Payer (CAP)	Modification régimes restant à amortir	Montant de provision comptabilisée
Retraite	281 844	68 576	- 368	505	350 558
Indemnités de départ à la retraite	21 137	581	-	175	21 893
Allocation d'ancienneté	2 212	-	-	-	2 212
Total	305 193	69 157	- 368	680	374 663

Le gain actuariel sur la provision retraite provient essentiellement du changement du taux d'actualisation et des hypothèses par type d'engagement entre 2024 et 2025.

Stock de pertes et (gains) actuariels restant à amortir au 31/12/2024	-	55 086
Amortissements des pertes et (gains) en 2025		5 329
(Pertes) et gains actuariels d'expérience		2 784
Changements d'hypothèses	-	21 610
Stocks de pertes et (gains) actuariels restant à amortir au 31/12/2025	-	68 583

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	31.12.2025	31.12.2024
Taux d'actualisation par type d'engagement		
- Fermeture du RSAV	4,00 %	3,30 %
- Indemnité de Fin de Carrière (IFC)	3,50 %	3,20 %
- Gratifications d'ancienneté	3,20 %	3,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires indiciaires		
- cadres	1,50 %	1,50 %
- non cadres	1,50 %	1,50 %
Taux de revalorisation de la valeur du point CCI Paris-IDF		
- 2026	1,00 %	1,00 %
- 2027 et après	1,00 %	1,00 %
Taux de charges sociales patronales	51 % et 73 %	51 % et 73 %
Tables de mortalité		
Engagement CSAV	TGF-TGH 2005	TGF-TGH 2005
Indemnités de fin de carrière, gratifications	INSEE 19-21	INSEE 18-20

2.4.11. Provision aide au retour à l'emploi (ARE)

Au 31 décembre 2025, la provision d'Aide au retour à l'emploi varie comme suit :

En K€	31.12.2024	Dotations 2025	Reprises 2025	31.12.2025
CMAC/ARE Restructuration	175	-	-	175
dont				
CMAC CCI Essonne	-	-	-	-
CMAC CCI SM	70	-	-	70
CMAC /ARE Courant	18 849	-	7 772	11 077
dont				
CMAC CCIR	13 385	-	5 069	8 316
CMAC CCI Essonne	831	-	257	574
CMAC CCI SM	1 352	-	609	743
CMAC ESCP	919	-	689	230
CMAC HEC	329	-	148	181
CMAC GOBELINS	337	-	152	185
CMAC ESMVD	800	-	322	478
CMAC ESIEE IT	165	-	60	105
CMAC ESVM	69	-	40	29
CMAC ESPML	291	-	121	170
CMAC FERRANDI	371	-	305	66
Total	19 025	0	7 772	11 253

La provision comptabilisée au titre de « l'Allocation de Retour à l'Emploi » (ARE -CMAC) correspond à l'évaluation du risque d'indemnités chômage du personnel.

Cette dernière est comptabilisée conformément au rapport du cabinet d'actuaire SPAC missionné par CCI France.

Cette provision porte sur le personnel de la CCIR Paris Ile-de-France mis à la disposition des différentes EESC et des CCIT qui supportent le coût.

2.4.12. Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Auprès des établissements de crédit :	-	-	-	-
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d' 1 an à l'origine	59 393 687	9 439 584	42 920 573	7 033 530
Emprunts et dettes financières divers	28 828 166	28 828 166	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	32 219 879	32 219 879	-	-
Personnel et comptes rattachés	26 041 305	26 041 305	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	17 514 005	17 514 005	-	-
Impôts sur les bénéfices	1 809 249	1 809 249	-	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée	836 066	836 066	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	4 325 284	4 325 284	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 659 921	4 659 921	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	17 889 989	17 889 989	-	-
Dettes représentat. de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	8 127 993	8 127 993	-	-
TOTAL GENERAL	201 645 544	151 691 441	42 920 573	7 033 530

Les emprunts auprès des établissements de crédit se composent au 31 Décembre 2025 de sept emprunts pour un montant restant à rembourser de 59 394 K€.

L'emprunt en livre sterling (8 690 K£) a été remboursé en 2025 par anticipation pour un montant de 10 319 K€.

Dans le cadre des travaux de l'ESCP république, la CCIR Paris Ile-de-France a souscrit à deux nouveaux emprunts d'un montant de 50 M€ chacun, les déblocages se font sous forme de tirages et s'élèvent à 7 034 K€ à la fin de l'année 2025.

Les emprunts et dettes financières divers concernent la situation de nos comptes bancaires auprès de nos organismes financiers et ils s'élèvent à 28 828 K€.

Les dettes auprès de nos fournisseurs sont de 32 220 K€, dont 26 384 K€ concernent des factures non parvenues au 31 Décembre 2025,

Les dettes sociales et fiscales sont de 50 526 K€ pour l'exercice 2025 et les autres dettes de 17 890 K€.

2.4.13. Sûretés réelles consenties

Au 31 décembre 2025, la CCIR Paris Ile-de-France n'a accordé aucune sûreté réelle en garantie des dettes ci-dessus.

2.4.14. Dettes en devises étrangères

Dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit figurait une dette de 8 690 K€ correspondant à l'acquisition et l'aménagement du bâtiment du Parsifal Collège à Londres. Cette dette a été remboursée par anticipation et pour son intégralité, générant un gain de change de 2 822 K€ au cours de l'exercice 2025.

2.4.15. Taux d'intérêt et couverture de taux

Le capital restant dû des emprunts bancaires au 31/12/2025 s'élève à 59 349 K€ et se décompose essentiellement comme suit :

- 51 800 K€ empruntés auprès d'ARKEA à échéance 2030 (à taux variable dont l'indice est l'EURIBOR 3 mois). Cette dette fait l'objet d'une couverture de taux sous forme de « Cap and Floor » auprès de ARKEA et de la BNP Paribas ;
- 515 K€ à rembourser auprès de la Banque Populaire et DEXIA (à taux fixe) ;
- Dans le cadre de la construction du nouveau Campus HEC République, la CCIR Paris Ile-de-France va financer une partie de ce projet avec un financement bancaire de 130 M€ accordé par la Caisse des dépôts et consignations sous la forme de deux prêts (tirages). Au 31 Décembre 2025, l'enveloppe déjà attribuée s'élève à 7 034 K€ ;
- 45 K€ d'intérêts courus sur les emprunts.

2.4.16. Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS AU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	44 751
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 384 205
Dettes fiscales et sociales	34 785 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 943 145
Disponibilités, charges à payer	-
Autres dettes	2 572 542
TOTAL	65 730 199

Les charges à payer s'élèvent à 65 730 K€ au 31 décembre 2025, elles se composent essentiellement :

- Des intérêts courus sur les emprunts pour 45 K€ ;
- Des factures non parvenues concernant des biens et services pour 26 384 K€ ;
- Des comptes épargnes temps incluant les charges sociales et fiscales pour 18 559 K€ ;
- Des autres charges de personnel incluant les charges sociales et fiscales relatives aux CP, RTT heures supplémentaires pour 16 227 K€ ;
- Des factures non parvenues concernant des immobilisations pour 1 943 K€ ;

- Des autres dettes constituées des frais provisionnés concernant la CMAC, ainsi que les rabais, remises et ristournes accordées à nos clients.

2.4.17. Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	3 655 253	8 127 993
Charges ou produits financiers	-	-
Charges ou produits exceptionnels	-	-
TOTAL	3 655 253	8 127 993

Les charges constatées d'avance de 3 655 K€ sont principalement composées de la contribution financière du GIE, des primes d'assurances, des licences, des loyers et charges locatives payées d'avance concernant l'exercice 2026.

Quant aux produits constatés d'avance de 8 128 K€, ils correspondent principalement à la quote-part 2025 du premier acompte versé par les OPCO (période du 1er septembre 2026 au 28 février 2026) pour les contrats signés après le 01/01/2020 (« flux »), soit 6 422 K€, mais également de la TCCI mise en réserve pour 1 626 K€.

2.5. Notes sur le compte de résultat

2.5.1. Ventilation des produits d'exploitation

	Exercice 31/12/2025 (A)	Exercice 31/12/2024 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
TCCI	114 346 104	114 882 245	(536 141)
TOTAL TCCI	114 346 104	114 882 245	(536 141)
Ventes de marchandises	772 045	817 853	(45 808)
Prestations de formation initiale	18 071 933	16 150 347	1 921 586
Prestations de formation continue	1 060 745	1 660 093	(599 348)
Autres prestations de services	21 344 810	16 431 994	4 912 816
Produits des activités annexes	28 458 488	28 915 668	(457 180)
Autres produits du Chiffre d'Affaires	15 555 338	13 484 033	2 071 305
TOTAL Chiffre d'Affaires	85 263 359	77 459 988	7 803 371
Taxe d'apprentissage	269 190	452 724	(183 534)
Subventions d'exploitation	73 441 131	78 176 981	(4 735 850)
TOTAL des Taxes et Subventions	73 710 321	78 629 705	(4 919 384)
Reprises sur amortissements et provisions	39 635 795	118 924 251	(79 288 456)
Autres produits	82 027 856	3 424 630	78 603 226
TOTAL des Autres Produits	121 663 651	122 348 881	(685 230)
PRODUITS D'EXPLOITATION	394 983 435	393 320 819	1 662 616

Les produits liés à la Taxe pour les chambres de commerce et d'industrie (TCCI) sont en légère diminution de 536 K€ par rapport à 2024, ils s'élèvent en 2025 à 114 346 K€ contre 114 882 K€ en 2024.

Le chiffre d'affaires global de l'année 2025 de la CCIR Paris Ile-de-France est en augmentation significative, évoluant de 77 460 K€ en 2024 à 85 263 K€ en 2025, soit une augmentation de 7 803 K€, liée à trois facteurs principaux : d'une part, développement des activités de la DGA Education (tests de français et apprentissage) ; d'autre part, la hausse tarifaire des loyers pratiqués et enfin à la hausse de l'activité de l'appui aux entreprises.

La taxe d'apprentissage connaît une baisse de 184 K€ entre 2024 et 2025, passant de 453 K€ à 269 K€.

Les subventions d'exploitation connaissent une diminution significative de 4 736 K€ entre 2024 et 2025, elles se composent essentiellement des éléments suivants :

- Le financement OPCO lié au coût des contrats d'apprentissage pour 62 302 K€ ;
- Des financements perçus pour 11 139 K€ provenant notamment de l'Union Européenne pour 1 558 K€, du Conseil Régional pour 934 K€ et d'autres organismes publics pour 8 647 K€.

Les reprises sur amortissements et provisions sont en forte diminution de 79 288 K€ par rapport à 2024 et s'expliquent par :

- La mise en application du nouveau règlement de l'ANC au 1^{er} Janvier 2025, qui prévoit la suppression des transferts de charges comptabilisés aujourd'hui en déduction des charges et autres produits.
- Les reprises de provisions d'exploitation sont constituées :
 - 15 899 K€ de reprise sur provision de l'engagement de retraite CSAV ;
 - 2 545 K€ de reprise sur provision IDR et allocation ancienneté ;
 - 7 771 K€ de reprise sur provision CMAC ;
 - 11 653 K€ de reprise de dépréciation des clients douteux.

2.5.2. Ventilation des charges d'exploitation

	Exercice 31/12/2025 (A)	Exercice 31/12/2024 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises	54 200	85 360	(31 160)
Variation de stock de marchandises	-	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	3 725	2 796	929
Autres achats et charges externes	142 959 827	146 395 328	(3 435 501)
TOTAL Charges Externes :	143 017 752	146 483 484	(3 465 732)
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 143 560	11 147 694	(1 004 134)
PARTS CONTRIBUTIVES	16 608 426	16 105 154	503 272
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	92 615 810	99 978 081	(7 362 271)
Charges sociales	49 216 266	51 750 017	(2 533 751)
TOTAL Charges de Personnel :	141 832 076	151 728 098	(9 896 022)
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	13 513 448	15 090 490	(1 577 042)
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	14 691 013	8 246 557	6 444 456
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 142 183	8 826 739	(2 684 556)
TOTAL Dotations d'Exploitation :	34 346 644	32 163 786	2 182 858
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	335 050	-	335 050
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	27 493 086	24 673 180	2 819 906
CHARGES D'EXPLOITATION	373 776 594	382 301 396	(8 524 802)

2.5.3. Parts contributives

Le poste "parts contributives" intègre les versements de TCCI aux deux CCIT :

	Exercice 31/12/2025 (A)	Exercice 31/12/2024 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Parts contributives CCIT Essonne	8 162 009	7 642 493	519 516
Parts contributives CCIT Seine et Marne	8 446 417	8 462 661	(16 244)
Total Parts Contributives	16 608 426	16 105 154	503 272

2.5.4. Ventilation des autres charges externes

	Exercice 31/12/2025 (A)	Exercice 31/12/2024 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Achats de matières et fournitures non revendues	1 131 651	909 846	221 805
Sous-traitance générale	68 367 940	72 730 737	(4 362 797)
Locations	4 216 692	3 621 999	594 693
Charges locatives de copropriété	870 845	913 802	(42 957)
Entretiens et réparations	4 629 799	4 496 435	133 364
Primes assurances	2 869 320	3 038 517	(169 197)
Etudes et recherches	293 338	325 013	(31 675)
Services extérieurs divers	200 097	212 190	(12 093)
Personnel extérieur à la CCIR	568 620	967 426	(398 806)
Rémunérations intermédiaires et honoraires	26 454 238	22 617 399	3 836 839
Publicité - Publications - Relations publiques	1 349 818	1 592 298	(242 480)
Transports de biens	300 467	288 822	11 645
Déplacements - Missions et Réceptions	1 872 452	2 065 504	(193 052)
Frais postaux et de télécommunications	120 599	134 293	(13 694)
Services bancaires et assimilés	2 024 472	1 754 998	269 474
Autres services extérieurs - Divers	27 689 479	30 726 049	(3 036 570)
AUTRES CHARGES EXTERNES	142 959 827	146 395 328	(3 435 501)

2.5.5. Charges de personnel

	Exercice 31/12/2025 (A)	Exercice 31/12/2024 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Rémunérations brutes	92 615 810	99 978 081	(7 362 271)
Charges sociales patronales	49 216 266	51 750 017	(2 533 751)
Charges fiscales patronales (inclues dans la ligne impôts et taxes)	6 088 189	6 330 853	(242 664)
CHARGES DE PERSONNEL	147 920 265	158 058 951	(10 138 686)

2.5.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

	Exercice 31/12/2025 (A)	Exercice 31/12/2024 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	227 717	250 407	(22 690)
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	13 285 731	14 840 083	(1 554 352)
Dotations aux provisions	6 142 183	8 826 739	(2 684 556)
Dotations aux dépréciations des créances	14 691 013	8 246 557	6 444 456
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	34 346 644	32 163 786	2 182 858

Les dotations aux provisions de 6 142 K€ pour l'année 2025 sont constituées principalement :

- Des engagements de retraite CSAV (4 711 K€) ;
- De la provision supplément familial (650 K€) ;
- De la provision des allocations d'ancienneté (41 K€) ;
- Des litiges de personnel (25 K€).

2.5.7. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat 2025 s'élève à 173 K€ dont 115 K€ au titre de la mission légale d'audit des comptes de l'exercice 2025.

2.5.8. Produits et charges des organismes sociaux

Pour l'essentiel, les charges de la Caisse Spéciale d'Assurance Vieillesse et celles du Fond Social figurent à la rubrique " autres charges de gestion courante" du compte de résultat regroupé "CCIR Paris Ile-de-France et organisme sociaux".

2.5.8.1. Caisse Spéciale d'Assurance Vieillesse (CSAV)

	Exercice 31/12/2025 (A)	Exercice 31/12/2024 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Produits			
Reprises sur provisions engagements retraite	21 269 982	21 837 932	(567 950)
Contributions CCIR à la CSAV	4 777 896	4 777 896	-
Autres Produits	9 345 654	9 512 377	(166 723)
Total des Produits	35 393 532	36 128 205	(734 673)
Charges			
Pensions	16 043 953	16 471 344	(427 390)
Modifications de régime	-	-	-
Dotations aux dépréciations des immobilisations financières	2 608 858	7 334 711	(4 725 852)
Autres charges	250 366	28 565	221 801
Dotations aux provisions engagement retraite	4 710 998	4 235 068	475 930
Total des Charges	23 614 176	28 069 687	(4 455 512)
Résultat CSAV	11 779 357	8 058 518	3 720 839

Le résultat 2025 de la CSAV est bénéficiaire de 11 779 K€ à la suite de la comptabilisation des opérations suivantes :

- Produits de la CSAV :
 - La reprise de la provision des engagements de retraite CSAV pour 15 899 K€ ;
 - La reprise de la dépréciation des placements financiers CSAV à hauteur de 5 371 K€ ;
 - La contribution de financement versée par la CCIR Paris Ile-de-France de 4 778 K€ ;
 - Des produits financiers concernant les DAT pour 2 350 K€ ;
 - Des coupons perçus sur les FCP et Obligations pour 45 K€ ;
 - Des produits financiers des SICAV pour 1 520 K€ ;
 - Des produits financiers des autres Actions pour 2 466 K€ ;
 - Des produits financiers des FCP pour 901 K€ ;
 - Des dividendes perçus pour 1 519 K€.

- Charges de la CSAV :
 - Le coût des pensions versées est de 16 044 K€ en baisse de 427 K€ par rapport à l'année 2024 ;
 - La dotation pour dépréciation des immobilisations financières d'un montant de 2 609 K€ correspond notamment aux placements de fonds diversifiés dont la valeur de clôture a baissé par rapport à la valeur d'acquisition ;
 - La dotation aux provisions des engagements de retraite pour l'année 2025 s'élève à 4 711 K€.

2.5.8.2. Fonds Social

	Exercice 31/12/2025 (A)	Exercice 31/12/2024 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Produits			
Contributions patronales	-	1	(1)
Autres Produits	-	5 443	(5 443)
Total des Produits	-	5 444	(5 444)
Charges			
Allocations et contributions	-	-	-
Autres charges	-	-	-
Total des Charges	-	-	-
Résultat Fonds Social	-	5 444	(5 444)

Le résultat 2025 du fonds social est nul, il n'y a plus aucune activité sur cet établissement.

La CCIR Paris Ile-de-France n'a plus la gestion administrative et comptable du fonds social, le CSE en a donné la gestion via un cabinet d'expertise comptable extérieur.

2.5.9. Résultat financier

	Exercice 31/12/2025 (A)	Exercice 31/12/2024 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	7 308 645	9 212 178	(1 903 533)
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	413 695	3 123 249	(2 709 554)
Autres intérêts et produits assimilés	10 232 009	9 332 052	899 957
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 677 840	5 919 951	(242 111)
Différences positives de change	2 822 167	217 443	2 604 724
Produits des cessions d'immobilisations financières	1 658 076	-	1 658 076
Produits nets sur cessions de VMP de placements et d'instruments de trésorerie	4 887 287	4 027 142	860 145
Total des Produits Financiers :	32 999 718	31 832 015	1 167 703
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 467 460	5 056 829	(2 589 369)
Intérêts et charges assimilées	2 039 313	3 390 347	(1 351 034)
Différences négatives de change	1 193 434	838	1 192 596
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	29 914	-	29 914
Charges nettes sur cessions de VMP de placement et d'instruments de trésorerie	256 563	2 585 519	(2 328 956)
Total des Charges Financières :	5 986 684	11 033 533	(5 046 849)
RESULTAT FINANCIER	27 013 034	20 798 482	6 214 552

Pour l'année 2025, le résultat financier est bénéficiaire de 27 013 K€.

Les produits financiers s'élèvent à 33 000 K€ en augmentation de 1 168 K€ par rapport à 2024 et ont été générés à partir :

- De la rémunération des comptes-courants SIPAC pour 7 266 K€ ;
- Des produits financiers relatifs aux VMP et autres actifs immobilisés pour 414 K€ ;
- Des produits financiers relatifs aux placements pour 10 232 K€ ;
- Des reprises sur dépréciations des immobilisations financières pour 5 678 K€ ;
- Des cessions de valeurs mobilières de placement pour 4 027 K€.

Les charges financières s'élèvent à 5 987 K€ pour l'année 2025 en forte baisse de 5 047 K€ par rapport à l'année 2024.

Des dotations financières ont été constatées, elles concernent essentiellement :

- Les OPCl pour un montant de 1 003 K€ ;
- Les SICAV pour un montant de 1 339 K€ ;
- Les obligations en devises pour un montant de 11 K€ ;
- Les dépréciations sur titres de participations pour 115 K€.

Les intérêts et charges assimilées s'élèvent à 2 039 K€ et sont composés principalement des intérêts sur emprunts.

2.5.10. Résultat exceptionnel

	Exercice 31/12/2025 (A)	Exercice 31/12/2024 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	58 456 645	13 680 555	44 776 090
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 684 183	15 836 031	(2 151 848)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	44 772 462	(2 155 476)	46 927 938

Le résultat exceptionnel est en forte augmentation, il est bénéficiaire de 44 772 K€ au 31 décembre 2025.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 58 457 K€ et sont composés des éléments suivants :

- La cession de l'actif immobilier abritant le Campus EESC ESCP EUROPE BERLIN à l'EESC ESCP pour 42 800 K€ ;
- La cession d'un bâtiment à NOISY RICHARDETS (Annexe Gobelins) pour 5 350 K€ ;
- La reprise des charges à payer (CAP) relatives aux indemnités de licenciement pour 7 432 K€ ;
- La cession des biens mobiliers de Friedland pour 794 K€ par le biais de ventes aux enchères.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 13 684 K€, elles ont été générées notamment par :

- La valeur nette comptable des actifs immobiliers cédés pour un total de 5 769 K€ pour les cessions du Campus EESC ESCP EUROPE BERLIN et du bâtiment à NOISY RICHARDETS ;
- Les indemnités de licenciements réglées au cours de l'exercice pour 7 322 K€ ;
- Le prélèvement sur fonds de roulement comptabilisé pour un montant de 1 066 K€ et en application de la loi de Finances 2025.

3. Effectifs

L'article L711-8 du code de commerce prévoit qu'à partir du 1er janvier 2013, l'ensemble des agents de droit public sous statut employés par les chambres de commerce et d'industrie territoriales, à l'exception de ceux employés au sein de leurs services publics industriels et commerciaux, est transféré à la chambre de commerce et d'industrie de région, qui en devient l'employeur.

Ces agents sont de droit mis à la disposition de la chambre territoriale qui les employait à la date d'effet du transfert.

Ainsi, les dépenses de rémunération des agents mis à disposition des CCIT de l'Essonne et de la Seine-et-Marne constituent des dépenses obligatoires des chambres de commerce et d'industrie territoriales et sont des recettes des chambres de commerce et d'industrie de région concernées. Ce traitement est le même pour le personnel mis à disposition auprès de l'EESC HEC et de l'EESC ESCP ainsi que pour les autres EESC.

Le personnel de la CCIR Paris Ile-de-France compte 1 716 personnes au 31 décembre 2025 se répartissant comme suit :

	31.12.2025	31.12.2024
Agents statutaires :	1 222	1 254
Agents sous contrats à durée indéterminée :	407	387
Agents sous contrats conventionnels :	16	54
Agents sous contrats à durée déterminée :		
. Contrats d'une durée supérieure ou égale à 1 an	-	18
. Contrats d'une durée inférieure à 1 an	34	18
Contrats spécifiques	37	46
Total	1 716	1 777

Ces données ont été déterminées à partir des informations recensées pour l'élaboration du bilan social 2025 de la CCIR Paris Ile-de-France.

4. Engagements hors bilan

4.1. Engagements donnés

4.1.1. Collecte et gestion de la PEEC

Des garanties ont été accordées, avant le 31 décembre 2001, par la CCIR Paris Ile-de-France, dans le cadre de son activité Collecte et Gestion de la PEEC, à la Caisse des Dépôts et Consignations, sur des prêts consentis par cet organisme sur fonds d'épargne.

L'activité Collecte et Gestion de la PEEC a été transférée à l'Office Interprofessionnel de Logement (OCIL) au 31 décembre 2001.

L'OCIL ne pouvant être juridiquement garant de prêts consentis sur fonds d'épargne par la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCIR Paris Ile-de-France reste redevable de cette obligation vis-à-vis de cette dernière à raison des prêts en cours. Néanmoins, en cas de mise en jeu des garanties en cause, la CCIR Paris Ile-de-France se retournerait vers l'OCIL.

A ce titre la CCIR Paris Ile-de-France a perçu de la part d'Action Logement ASTRIA ET PROCILIA sur 2025, la somme de 418 K€ relative aux remboursements des contributions 2005.

4.1.2. Les placements financiers CSAV

Dans le cadre des placements financiers visant à financer la CSAV, la CCIR s'est engagée sur des montants restants à investir dans les fonds non cotés de la CSAV.

Ces montants sont appelés par tranche (appels de fonds) pendant 3 à 5 ans à partir du premier investissement.

4.1.3. Les engagements de retraite

Comme précisé aux paragraphes 2.3.9 de la présente annexe, la CCIR applique la méthode du Corridor, selon laquelle les écarts actuariels sont différés en hors bilan.

Au 31 Décembre 2025, les provisions comptables comptabilisées au passif sont supérieures aux engagements de retraite CSAV et IDR (cf. détail au paragraphe 2.4.10).

4.2. Engagements reçus

4.2.1. Cautions - Garanties

Les cautions mises en place pour la CCIR Paris Ile-de-France auprès de la BNP-PARIBAS sont les suivantes :

Garantie (G) ou caution (C)	Date initiale de l'opération	Montant initial	En-cours au 31/12/2025	Dénomination du bénéficiaire	Observations
C	01/01/2002	4 573 €	4 573 €	BNP Paribas	Caution en faveur des services fiscaux (Entrepôts)
C	26/07/1976	305 €	305 €	BNP Paribas	Caution en faveur de la Préfecture de Paris
C	26/11/2010	9 303 €	9 303 €	BNP Paribas	Caution en faveur de la Marsa Maroc
Total		14 181 €	14 181 €		

4.2.2. Lignes de crédit

La ligne de crédit de découvert accordée en 2023 par la BNP PARIBAS, d'un montant de 20 M€ n'a pas été utilisée durant l'année 2025.

Pour 2025, la BNP PARIBAS a procédé au renouvellement de cette ligne de découvert du même montant à la CCIR Paris Ile-de-France.

4.2.3. Bail Emphytéotique administratif (BEA)

Dans le cadre de sa stratégie de valorisation et d'optimisation de son patrimoine immobilier, la CCI Paris Île-de-France a conclu un bail emphytéotique administratif (BEA) portant sur un immeuble (FRIEDLAND) relevant de son domaine privé.

Ce bail Emphytéotique Administratif (BEA) d'une durée de quatre-vingts (80) ans, a été signé le 22 décembre 2022, la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris Île-de-France (CCIR) a retenu un preneur à l'issue d'un appel à candidatures. Ce preneur, la société OSAE PARTNERS, a formulé une offre ferme comprenant une redevance et un programme d'investissement substantiel.

Le Preneur s'est engagé à :

- Verser une redevance annuelle fixe de 8.525.000,00 € HT, révisable, en contrepartie de la mise à disposition de l'immeuble ;
- Réaliser un investissement initial minimum estimé à 80.000.000,00 € HT, comprenant l'ensemble des dépenses de travaux, les prestations intellectuelles associées (maîtrise d'œuvre, AMO, bureaux d'études), ainsi que les assurances légales et obligatoires (RC, CNR, DO...).

En complément, une clause d'intéressement a été négociée, applicable notamment en cas de cession des droits emphytéotiques dans les cinq premières années du contrat.

5. Situation fiscale de la CCIR Paris IDF au regard de l'IS

Au regard de l'IS, les activités de la CCIR Paris Ile-de-France restent scindées en deux secteurs distincts, l'un dit « lucratif », soumis à l'IS de droit commun, l'autre dit « non lucratif », relevant des dispositions spécifiques de l'articles 206-5 du Code Général des Impôts.

L'impôt comptabilisé par la CCIR Paris Ile-de-France au titre de l'exercice 2025 s'élève à 3 206 K€.

6. Événements postérieurs à la clôture

Absence d'impact en lien avec le conflit au Moyen Orient.

Déménagement de l'hôtel Potocki à Jouhaux Toudic (PARIS 10ème) à compter du 1er janvier 2026 et mise en application du bail emphytéotique à compter du 1er janvier 2026.

7. Bilan et compte de résultat 2024 avant application des normes ANC

7.1. Bilan Actif

RUBRIQUES	Brut	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	4 347	4 347	-	-
Logiciels, brevets et licences	9 368 559	9 358 212	10 347	13 932
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	15 294 693	8 030 107	7 264 586	7 473 394
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles :	24 667 599	17 392 666	7 274 933	7 487 326
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	44 929 231	1 850 433	43 078 798	43 211 773
Constructions	466 186 691	287 863 741	178 322 950	191 045 033
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 404 755	8 335 856	68 899	79 505
Autres immobilisations corporelles	21 429 331	17 810 172	3 619 159	3 861 418
Immobilisations en cours	58 144 560	-	58 144 560	31 192 413
Avances et acomptes	902 331	-	902 331	829 887
TOTAL Immobilisations corporelles :	599 996 899	315 860 202	284 136 697	270 220 029
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	189 186 311	895 298	188 291 013	173 272 761
Créances rattachées à des participations	158 023 901	-	158 023 901	158 023 901
Autres titres immobilisés	62 771 045	544 344	62 226 701	61 963 163
Prêts	4 039 182	1 763	4 037 419	4 643 410
Autres immobilisations financières	309 558 795	29 741 705	279 817 090	283 659 199
TOTAL Immobilisations financières :	723 579 234	31 183 110	692 396 124	681 562 434
ACTIF IMMOBILISE	1 348 243 732	364 435 978	983 807 754	959 269 789
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	-	-	-	-
Stocks d'en cours et production de biens	-	-	-	-
Stocks d'en cours production de services	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	28 536	-	28 536	31 332
Stocks de marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stock et en-cours :	28 536		28 536	31 332
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	3 897 012	-	3 897 012	263 868
Créances clients et comptes rattachés	47 740 881	4 911 273	42 829 608	40 483 603
Autres créances	53 187 473	3 741 959	49 445 514	46 498 193
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances :	104 825 366	8 653 232	96 172 134	87 245 664
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	74 784 919	100 300	74 684 619	75 342 567
Disponibilités	52 241 631	-	52 241 631	73 938 535
Charges constatées d'avance	3 299 870	-	3 299 870	749 912
TOTAL Disponibilités et divers :	130 326 420	100 300	130 226 120	150 031 014
ACTIF CIRCULANT	235 180 322	8 753 532	226 426 790	237 308 010
Frais d'émission d'emprunts à étaler	-	-	-	-
Primes remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	421 316	-	421 316	797 021
TOTAL GENERAL	1 583 845 370	373 189 510	1 210 655 860	1 197 374 820

7.2. Bilan Passif

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Apports	319 684 058	319 684 058
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserve légale	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	2 081 078	2 081 078
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	51 792 536	51 792 536
Report à nouveau	96 650 364	42 981 973
Résultat de l'exercice	24 284 788	53 668 391
TOTAL Situation nette :	494 492 824	470 208 036
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	75 283 775	80 214 216
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
CAPITAUX PROPRES	569 776 599	550 422 252
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	7 133 123	6 851 658
Provisions pour engagements sociaux	406 544 214	426 352 786
Provisions pour charges	4 019 711	2 139 711
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	417 697 048	435 344 155
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72 446 844	81 297 337
Emprunts et dettes financières divers	28 454 754	27 415 088
TOTAL Dettes financières :	100 901 598	108 712 425
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	2 661 320	3 793 694
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 957 439	25 861 103
Dettes fiscales et sociales	53 684 710	44 571 564
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 915 742	3 450 872
Autres dettes	19 578 396	14 851 603
TOTAL Dettes diverses :	107 136 287	88 735 142
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10 001 237	7 404 572
DETTES	220 700 442	208 645 833
Ecarts de conversion passif	2 481 771	2 962 580
TOTAL GENERAL	1 210 655 860	1 197 374 820

7.3. Compte de Résultat

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
TCCI	114 882 245	114 339 910	542 335
Total TCCI	114 882 245	114 339 910	542 335
Ventes de marchandises	817 853	716 119	101 734
Production vendue de biens et services	76 642 135	69 907 386	6 734 749
Chiffres d'affaires nets	77 459 988	70 623 505	6 836 483
Production stockée	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-
Subventions d'exploitation	78 629 705	80 918 767	(2 289 062)
Reprises sur amortissements et provisions	118 924 251	129 629 290	(10 705 039)
Autres produits	3 424 630	1 824 375	1 600 255
PRODUITS D'EXPLOITATION	393 320 819	397 335 847	(4 015 028)
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises	85 360	56 440	28 920
Variation de stock de marchandises	-	1 780	(1 780)
Achats de mat. premières et autres appr.	-	-	-
Variation de stock de mat. premières et autres appr.	2 796	7 910	(5 114)
Autres achats et charges externes	146 395 328	151 517 708	(5 122 380)
Total charges externes :	146 483 484	151 583 838	(5 100 354)
Impôts, Taxes et Versements Assimilés	11 147 694	12 089 688	(941 994)
Partis contributives	16 105 154	16 561 085	(455 931)
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	99 978 081	101 736 050	(1 757 969)
Charges sociales	51 750 017	49 943 261	1 806 756
Total charges de personnel :	151 728 098	151 679 311	48 787
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amort. sur immobilisations	15 090 490	16 261 505	(1 171 015)
Dotations aux prov. sur immobilisations	-	-	-
Dotations aux prov. sur actif circulant	8 246 557	7 908 844	337 713
Dotations aux prov. pour risques et charges	8 826 739	7 396 596	1 430 143
Total dotations d'exploitation :	32 163 786	31 566 945	596 841
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	24 673 180	26 615 718	(1 942 538)
CHARGES D'EXPLOITATION	382 301 396	390 096 585	(7 795 189)
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 019 423	7 239 262	(3 780 161)

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 019 423	7 239 262	(3 780 161)
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-
Produits financiers de participation	9 212 178	9 004 856	207 322
Produits autres VMP et créances actif immobilisé	3 123 249	313 881	2 809 368
Autres intérêts et produits assimilés	9 332 052	9 134 401	197 651
Rep. sur provisions et transferts de charges	5 919 951	11 954 085	(6 034 134)
Différences positives de change	217 443	43 802	173 641
Produits nets sur cessions de VMP	4 027 142	10 062 561	(6 035 419)
PRODUITS FINANCIERS	31 832 015	40 513 586	(8 681 571)
Dot. fin. aux amortissements et provisions	5 056 829	2 276 968	2 779 861
Intérêts et charges assimilées	3 390 347	3 286 387	103 960
Différences négatives de change	838	299 637	(298 799)
Charges nettes sur cessions de VMP	2 585 519	2 163 494	422 025
CHARGES FINANCIERES	11 033 533	8 026 486	3 007 047
RESULTAT FINANCIER	20 798 482	32 487 100	(11 688 618)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	31 817 905	39 726 362	(7 908 457)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 282 129	4 227 561	(1 945 432)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 992 505	39 844 748	(31 852 243)
Rep. sur provisions et transferts de charges	3 405 921	2 411 105	994 816
PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 680 555	46 483 414	(32 802 859)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	71 864	702 808	(630 944)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 764 167	29 844 496	(14 080 329)
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	-	-	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 836 031	30 547 304	(14 711 273)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 155 476)	15 936 110	(18 091 586)
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	5 377 641	1 994 081	3 383 560
TOTAL DES PRODUITS	438 833 389	484 332 847	(45 499 458)
TOTAL DES CHARGES	414 548 601	430 664 456	(16 115 855)
BENEFICE OU PERTE	24 284 788	53 668 391	(29 383 603)